

**RAPPORT N° 01/6-40
au Conseil Municipal**

OBJET

**REHABILITATION DU MUR DE CLOTURE ET DE SOUTÈNEMENT
DE L'ECOLE CENTRALE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la mise en sécurité des usagers au niveau de la Rue Jules Olivier, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation du mur de clôture et de soutènement de l'Ecole Centrale.

Ces travaux consisteront notamment en la :

- démolition du mur existant ;
- réfection des réseaux ;
- reconstruction du mur.

Sur cette base, le coût des travaux est estimé à 182 940 euros (1 200 000 francs) TTC.

Le financement est le suivant :

- | | |
|---------------|-------|
| - Etat | 50 %, |
| - Région | 15 %, |
| - Département | 14 %, |
| - Commune | 21 %. |

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 / Article 23.13 du Budget 2001.

Je vous demande, en conséquence :

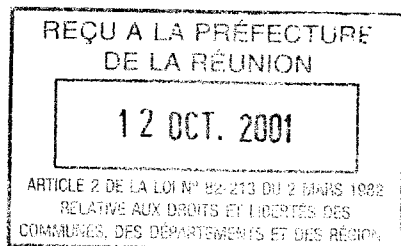
1. d'approuver le projet réhabilitation du mur de clôture et de soutènement de l'Ecole Centrale ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

RAPPORT N° 01/6-40

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics en vigueur avant le 9 septembre 2001 pour la passation ; l'exécution se fera conformément aux dispositions du Nouveau Code des Marchés Publics pris par Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001) ;
 - marché en lot unique ;
 - enveloppe budgétaire : Budget 2001 -crédits inscrits aux Chapitre 23 / Article 23.13- ;
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
 4. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
 5. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
 6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/6-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**REHABILITATION DU MUR DE CLOTURE ET DE SOUTÈNEMENT
DE L'ÉCOLE CENTRALE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics en vigueur avant le 9 septembre 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-40 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation du mur de clôture et de soutènement de l'École Centrale.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché (tels qu'exposés au texte du Rapport).

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

DELIBERATION N° 01/6-40

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT 2001

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**

